

Bertrand BOUYX

Député du Calvados

Commission des affaires économiques

Monsieur Marc Fesneau
Ministre de l'Agriculture et de la
Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78, rue de Varenne
75007 PARIS

À Bayeux, le 5 avril 2023,

Monsieur le Ministre,

Le pays traverse aujourd'hui une crise inflationniste qui impacte durablement le secteur agricole et le pouvoir d'achat des françaises et des français.

Aujourd'hui les exploitations porcines organisées en filière biologique sont affaiblies, leur activité est significativement réduite du fait d'une baisse de consommation de la viande de porc biologique, les consommateurs se rabattant sur des produits alternatifs, plus accessibles.

L'objectif du plan de filière fixé en 2017 consistait à passer de 0,5% à 5% de production porcine bio en France. Malgré une réorganisation de la filière pour répondre à une demande plus forte de produits biologiques et se rapprocher de l'objectif du plan de filière, seuls 1,45% des porcs abattus en France en 2021 sont biologiques (ce qui est donc bien en dessous des objectifs de 2017 à 5%). Cette part est par ailleurs vouée à se réduire dans la mesure où les consommateurs se détournent du secteur bio au profit du secteur conventionnel.

La filière porcine bio subit ainsi une double peine : les coûts de production sont en forte hausse, notamment le prix des farines animales alimentaires, tandis que le prix de vente de la viande de porc réévalué devient difficile à faire accepter dans ce contexte d'effondrement du marché du bio voire de déréférencement des produits bios.

Les difficultés rencontrées par la filière porcine sont concrètes et elles perdurent depuis plus d'un an. Cette situation a mis à mal les caisses de péréquation, les trésoreries et capitaux propres des structures (éleveurs et groupements) qui sont parvenues difficilement à clôturer l'année. Ce phénomène de cercle vicieux ne fait qu'accélérer les déréférencements des produits bios dans les rayons des distributeurs, ce qui ne laisse pas de visibilité aux éleveurs sur leur avenir. Ils ne parviennent pas toujours à écouler leur production ; ainsi, de nombreux porcs biologiques, pour pouvoir être vendus, font l'objet de déclassement en porc conventionnel. Or il existe un différentiel non négligeable entre les deux classes allant de 150 à 200€ par porc biologique.

Bertrand
Bouyx

Par ailleurs, l'arrêt des exportations qui permettaient de compenser à la marge ces pertes, ou encore la forte hausse du coût de l'aliment et de l'énergie sont de nature à accentuer les inquiétudes du secteur. Enfin, auprès des groupements d'achat, les éleveurs doivent aussi faire face à des délais de paiement qui s'allongent dans la mesure où les stocks deviennent difficiles à vendre. Si les agriculteurs se retrouvent dans une telle détresse pour vendre leur production bio, c'est alors leur vocation à nous nourrir qui est entravée.

Bien que le ministère ait fléchi des aides à hauteur de 270 millions d'euros en début d'année 2022, celles-ci n'apparaissent pas suffisantes car elles ne couvriraient concrètement que 10% des pertes subies pour les exploitants de la filière porcine.

Face à cette crise historique, nous sollicitons donc une réévaluation des aides dédiées à la filière porcine bio de manière à couvrir les pertes des exploitants dans un contexte qui est malheureusement exceptionnel mais probablement amené à durer.

En complément, il pourrait être opportun de sensibiliser l'ensemble des régions françaises productrices de porc à la nécessaire construction d'une filière d'accompagnement des structures d'élevage de porc bio en complément des aides de l'Etat.

Certains de votre attachement à la filière porcine bio et à ses éleveurs, nous vous serions reconnaissants, Monsieur le Ministre, d'étudier la faisabilité d'une hausse des aides à cette filière, ceci afin qu'elle surmonte ses difficultés conjoncturelles et poursuive un développement durable au sein de notre modèle agricole et agroalimentaire français.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus profond respect.

Liste des signataires :

Bertrand Bouyx, Député du Calvados
Stéphane Travert, Député de la Manche
Joël Giraud, Député des Hautes-Alpes
Patrice Perrot, Député de la Nièvre
Nicolas Pacquot, Député du Doubs
Annaïg Le Meur, Députée du Finistère
Nicole Le Peih, Députée du Morbihan
Pascal Lavergne, Député de Gironde
Eric Girardin, Député de la Marne
Eric Bothorel, Député des Côtes-d'Armor
Charles Rodwell, Député des Yvelines
Frédéric Descrozaille, Député du Val-de-Marne
Bertrand Sorre, Député de la Manche
Stéphane Buchou, Député de Vendée

Luc Lamirault, Député d'Eure-et-Loir
Laurence Maillart-Méhaignerie, Députée d'Ille-et-Vilaine
Jean-Marie Fiévet, Député des Deux-Sèvres
Thierry Benoit, Député d'Ille-et-Vilaine
Hubert Ott, Député du Haut-Rhin
Brigitte Klinkert, Députée du Haut-Rhin
Lionel Vuibert, Député des Ardennes
Charles Rodwell, Député des Yvelines
Jean-Charles Larsonneur, Député du Finistère
Jean-Michel Jacques, Député du Morbihan
Jacqueline Maquet, Députée du Pas-de-Calais
Nicole Dubré-Chirat, Députée de Maine-et-Loire
Didier Lemaire, Député du Haut-Rhin

Bertrand
Bouyx